



Délibération du Conseil Communautaire

Le mardi 15 avril 2025 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Montagrier sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 09 avril 2025 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	46	Allain Tricoire – Bernadette Bazinet – Janick Laville -Jean-Didier Andrieux -Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Corinne Ducoup – Philippe Boismoreau – Philippe Bogaert – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye -Clément Lemerrier -Géry Denis -Gilles Mercier -Nicolas Platon -Catherine Bezac Gonthier – Laurent Casanave – Christine Laurent – Dominique Caillou – Catherine Esculier – Philippe Chotard – Romain Perruchaud – Christophe Gontier – Jean-Pierre Chaumette – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël de Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Priça Mortier – Pierre Janaillac – Julie Bordet – Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	2	Bruno Beuque pour la commune de Bouteilles Saint Sébastien Frédéric Queyret pour la commune de Saint André de Double
Titulaires absents	12	Jean-Pierre Prigul – Christine Berthé -Lisa Boyer -Alfred Gonnard - Joël Constant – Bruno Limerat – Christophe Rossard -Pierre Guigné – Philippe Dubourg – Jean-Claude Arnaud – Denis Ferrand -Edwige Badel
Procurations	7	Jean-Pierre Prigul à Allain Tricoire Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Bruno Limerat à Daniel Bonnefond Philippe Dubourg à Jean-Pierre Prunier Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Denis Ferrand à Pierre Janaillac Edwige Badel à Julie Bordet

2025/66 du 15 avril 2025 - CCPR

DELIBERATION N° 2025 /66 : (Code Nomenclature /8.5)**DATE : 15 AVRIL 2025****RAPPORTEUR : Francis Lafaye****OBJET : Réalisation de diagnostics énergétiques sur les logements communaux**

Conformément aux objectifs de notre Programme Local de l'Habitat notamment l'Axe 3, Action 7 relative à la réhabilitation et la remise à niveau du confort du parc existant (privé et communal) il appartient au préalable de procéder aux audits énergétiques des logements du territoire pour définir le programme de travaux adapté aux besoins. L'objectif de ces diagnostics est de mesurer tant qualitativement que financièrement les travaux d'amélioration de l'habitat, avec une accentuation sur la rénovation énergétique.

La commission Aménagement de l'Espace du a souhaité reconduire l'action des audits énergétiques des logements communaux. A l'issue de la sollicitation auprès des communes, 6 logements ont été retenus pour en bénéficier :

- Bourg-des-Maisons : 3 logements
- Champagne-Fontaine : 1 logement
- Vanxains : 2 logements

L'audit énergétique sera réalisé par le bureau d'étude spécialisé ENERGIO choisi lors d'une consultation organisée par le SDE 24. D'un cout de 1980.00 € TTC, cet audit sera ensuite facturé de la manière suivante.

La CCPR participera financièrement, pour moitié au coût résiduel, à la réalisation de ce diagnostic.

Commune	Surface chauffée	Nombre d'audit	Prix de l'étude TTC	Participation SDE via aide Elena	Participation CCPR	Reste à charge de la commune
Logement 1 Bourg des Maisons	50 m ²	1	1 980.00 €	1 485.00 €	247.50 €	247.50 €
Logement 2 Bourg des Maisons	70 m ²	1	1 980.00 €	1 485.00 €	247.50 €	247.50 €
Logement 3 Bourg des Maisons	53 m ²	1	1 980.00 €	1 485.00 €	247.50 €	247.50 €
Logement 1 Champagne Fontaine	145 m ²	1	1 980.00 €	1 485.00 €	247.50 €	247.50 €
Logement 1 Vanxains	60 m ²	1	1 980.00 €	1 485.00 €	247.50 €	247.50 €
Logement 2 Vanxains	140 m ²	1	1 980.00 €	1 485.00 €	247.50 €	247.50 €

2025/66 du 15 avril 2025 - CCPR

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité approuve de :

- Donner un avis favorable à la réalisation des audits énergétiques sur les 6 logements communaux ;
- S'engager à faire accompagner le bureau d'études lors de la visite du site par les élus et agents identifiés comme personnes-ressource dans le questionnaire à remplir ;
- S'engager à participer à la réunion de restitution,
- Conventionner avec chaque commune concernée pour permettre la refacturation de la part commune,
- Inscrire au budget les dépenses programmées,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 55

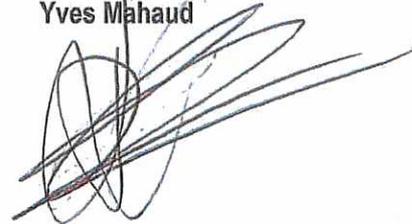
Votes contre : 0

Abstentions : 0

Publié le 30-04-2025

**Le Président de la Communauté
de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet**

**Le secrétaire de séance
du 15 avril 2025
Yves Mahaud**



Signature numérique de Didier BAZINET
PRESIDENT
Le 25/04/2025 13:27:07